COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 MARS 2008 à 20 H 30

Présents: Mesdames BOUVRET Véronique, CLOSSET Edith, CONRY Fanny, PICHON Evelyne, NICOLAUS Raphaëlle – MM. REGARD Bernard, MASSON Michel, LAMY-QUIQUE Jean-Claude, BARBE Emmanuel, MARCHAND Nolwenn, MONNIER-BENOIT Thomas, NIVEAU Stéphane, PROST Jean-Louis, PUTELAT Jacques, SCHIAVI Philippe.

Secrétaire de séance : Monsieur BARBE Emmanuel

Conformément à la loi, le Conseil Municipal se réunit entre le cinquième et le septième jour après son élection, avec pour ordre du jour, l'élection du maire et de ses adjoints. Il est procédé également à l'élection des délégués de la commune auprès de la Communauté de Communes et auprès des différents syndicats et organismes extérieurs et à la nomination des responsables et la composition des commissions municipales.

1) ELECTION DU MAIRE

M. Bernard REGARD, Maire sortant, après avoir procédé à l'installation du nouveau Conseil Municipal et rappelé les dispositions du code électoral, donne la parole à M. Jean-Louis PROST, doyen de l'assemblée, qui présidera à l'élection du nouveau Maire.

Après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux conseillers, M. Jean-Louis PROST sollicite les candidatures : un seul candidat, M. Bernard REGARD. Celui-ci est élu Maire de PREMANON par 14 voix (1 bulletin blanc).

Il remercie les conseillers de leur confiance et prend la présidence pour la suite de la réunion.

2) DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET REPARTITION DE L'INDEMNITE DE FONCTION

M. le Maire informe les conseillers que le nombre d'adjoints maximum peut être de quatre. Il pense toutefois que, compte tenu de l'expérience acquise, trois suffiront. Si nécessaire, il pourra toujours être procédé à l'élection d'un quatrième adjoint dans quelques mois. Acceptation unanime.

Il expose ensuite les règles d'attribution des indemnités de fonction et propose que les trois adjoints reçoivent une indemnité égale. M. le Maire précise que, en tant que commune touristique, les élus de Prémanon pourraient voir leur indemnité revalorisée de 50 %, mais sans revendiquer cette disposition.

A l'unanimité, il est décidé d'attribuer les indemnités au Maire et aux Adjoints, selon l'application du pourcentage légal pour les communes de moins de 1000 habitants (sans tenir compte du critère « commune touristique »), soit :

- pour le Maire : 31 % de l'indice 1015, soit 1 159.79 euros brut au 1/3/2008
- pour chacun des Adjoints : 8.25 % de l'indice 1015, soit 308.65 € brut au 1/3/08.

3) ELECTION DES ADJOINTS

- Au poste de premier adjoint, Monsieur le Maire propose Monsieur Michel MASSON qui accepte d'être candidat à ce poste.
 Il est élu par 12 voix (1 bulletin blanc et 2 voix pour Véronique BOUVRET).
- *Au poste de deuxième adjoint,* Monsieur le Maire propose Madame Véronique BOUVRET qui accepte d'être candidate à ce poste. Elle est élue par 13 voix (1 bulletin blanc et 1 voix pour J.C. LAMY-QUIQUE).
- *Au poste de troisième adjoint*, Monsieur le Maire propose Monsieur Jean-Claude LAMY-QUIQUE qui accepte d'être candidat à ce poste. Il est élu par 14 voix (1 bulletin blanc).

4) ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA STATION DES ROUSSES HAUT-JURA

Dans la mesure où l'assemblée est composée de 10 nouveaux conseillers, M. le Maire rappelle les compétences et le rôle qu'exerce la Communauté de Communes et l'importance de la représentation de notre commune au sein de cette institution. Il précise que seuls des élus peuvent se présenter.

Sont candidats : CONRY Fanny, NIVEAU Stéphane, PUTELAT Jacques et REGARD Bernard

Ont obtenu:

CONRY Fanny : 14 voix NIVEAU Stéphane : 15 voix PUTELAT Jacques : 13 voix REGARD Bernard : 13 voix BOUVRET Véronique : 1 voix

Sont donc élus pour représenter la Commune de PREMANON au sein de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ROUSSES HT-JURA : Melle CONRY Fanny, MM. NIVEAU Stéphane, PUTELAT Jacques et REGARD Bernard.

5) DESIGNATION DES DELEGUES auprès des Syndicats et organismes extérieurs

• PNR

- titulaire : Nolwenn MARCHAND

- suppléant : Thomas MONNIER-BENOIT

• Syndicat Mixte du Canton de Morez Bernard REGARD – Jacques PUTELAT

• Syndicat des eaux du plateau des Rousses Jacques PUTELAT – Edith CLOSSET

• S.I.C.T.O.M.

- titulaire : Philippe SCHIAVI

- suppléant : Jean-Claude LAMY-QUIQUE

• Syndicat de la forêt du Massacre

Michel MASSON - Nolwenn MARCHAND

• Communes Forestières : Nolwenn MARCHAND

• **SIDEC**: Jacques PUTELAT

• Délégation scolaire :

Bernard REGARD - Evelyne PICHON

Crèche

- C.A.: Bernard REGARD

- A.G.: Raphaële NICOLAUS – Jean-Louis PROST

6) DETERMINATION DES COMMISSIONS

M. le Maire précise qu'il attache beaucoup d'importance au travail des commissions. Il est membre de droit de toutes les commissions. Dans un premier temps sont crées les commissions suivantes et leurs responsables sont désignés :

• FINANCES/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Responsables: Jean-Louis PROST et Bernard REGARD

Jacques PUTELAT, Nolwenn MARCHAND, Véronique BOUVRET, Fanny CONRY

• **VOIRIE/DENEIGEMENT + Moloks**

Responsable: Jean-Claude LAMY-QUIQUE

Philippe SCHIAVI, Edith CLOSSET, Emmanuel BARBE, Nolwenn MARCHAND

• URBANISME/PLU/DECORATION/FLEURISSEMENT/CIMETIERE

Responsable: Jean-Claude LAMY-QUIQUE

Michel MASSON, Emmanuel BARBE, Fanny CONRY, Stéphane NIVEAU, Jacques PUTELAT

• ASSAINISSEMENT

Responsables: Jacques PUTELAT et Bernard REGARD

Michel MASSON, Emmanuel BARBE, Jean-Claude LAMY-QUIQUE, Véronique BOUVRET

• <u>TRAVAUX/PATRIMOINE</u>

Responsable: Michel MASSON

Philippe SCHIAVI, Thomas MONNIER-BENOIT, Edith CLOSSET, Jacques PUTELAT, Stéphane NIVEAU

• APPEL D'OFFRES

Président: Bernard REGARD

Titulaires: Jean-Claude LAMY-QUIQUE, Fanny CONRY,

Véronique BOUVRET

Suppléants: Michel MASSON, Emmanuel BARBE, Jean-Louis PROST

• PERSONNEL COMMUNAL

Responsable : Véronique BOUVRET

Bernard REGARD. Michel MASSON, Jean-Louis PROST, Stéphane NIVEAU, Philippe SCHIAVI

• COMMUNICATION/BULLETIN MUNICIPAL/INTERNET

Responsable: Thomas MONNIER-BENOIT

Stéphane NIVEAU, Evelyne PICHON, Emmanuel BARBE, Jacques PUTELAT, Véronique BOUVRET

• PATINOIRE

Responsables: Michel MASSON et Jean-Louis PROST

Stéphane NIVEAU, Edith CLOSSET, Nolwenn MARCHAND

• CANTINE/GARDERIE/CRECHE/VIE SCOLAIRE

Responsable: Evelyne PICHON

Raphaële NICOLAUS, Thomas MONNIER-BENOIR, Philippe SCHIAVI, Véronique BOUVRET

• VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE et CULTURELLE

Responsable : Philippe SCHIAVI

Stéphane NIVEAU, Edith CLOSSET, Thomas MONNIER-BENOIT, Emmanuel BARBE

• Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Cette commission se compose :

- du président (le Maire)
- de 4 membres du Conseil Municipal
- de 4 membres extérieurs au Conseil Municipal

Jean-Louis PROST, Raphaële NICOLAUS et Evelyne PICHON sont déjà inscrits dans cette commission.

• COMMISSION COMMUNALE des IMPOTS DIRECTS (CCID)

Elle se compose de six titulaires et de six suppléants pris parmi les habitants (volontaires) de la commune. Le choix définitif est fait par le service des impôts, après que la commission ait proposé le double de noms.

Pour conclure, Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que les réunions du Conseil Municipal auront lieu théoriquement le dernier vendredi de chaque mois.

La séance est levée à 22 heures